



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 19 Septembre 2018
CR N° 5**

Présent (es) : Mesdames CORMERAIS Martine - VANEY Nolwenn
Monsieur GILBERT Cédric

Excusé(es) : Mesdames MEKSZ Aniko- PUDELKO Françoise
Monsieur LUCHESE Anthony

Invité(es) : Mesdames FERRER Ghislaine -TORTORA Sandrine

COURRIERS AUX CLUBS

OBLIGATIONS EQUIPE RESERVE :

L'équipe réserve évoluant au plus haut niveau territorial doit présenter sur chaque feuille de match :

3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins.

2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminines.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

INFOS :

La COC a pris note des rencontres amicales suivantes:

-15 ans Masculins : NOGENT / NEUILLY PLAISANCE

-18 ans Féminins : SUCY / NANGIS

A TOUS LES CLUBS : La 5^{ème} Division Territoriale Masculine sera mise en place lors de la réunion de la COC du 26 septembre

A TOUS LES CLUBS DE PARIS : Merci de saisir vos conclusions dès la réception de vos affectations de salle par la Mairie de Paris afin de faciliter la tâche de la CDA et le déplacement des clubs.

CHAMPIONNATS MASCULINS

PLUS DE 16 ANS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Poule B

Rencontre HBC Arcueil / CA Boissy HB du 22-23/09/2018 :

La rencontre aura lieu le dimanche 23 septembre 2018 à 16h00 au gymnase Lucien Dimet à Arcueil.

MOINS DE 17 ANS

Suite au désengagement des équipes de LA CAUDACIENNE – HBC ARCUEIL, du repêchage de l'équipe de JOINVILLE en délayage Régional et de l'engagement de l'équipe de STELLA ST MAUR HB 2.

Le délayage du 22-23 septembre a été modifié. Vous le trouverez en annexe

Durée des rencontres :

Poule de 3 : 2 x 12 minutes – 5 minutes de pause – exclusion 1 minute

MOINS DE 15 ANS

A TOUS LES CLUBS : Pour les clubs ayant plusieurs équipes en -15 ans, la COC vous informe que les FDME du 1^{er} délayage serviront de liste bloquée pour déterminer les effectifs des différentes équipes pendant la durée des délayages.

ARCUEIL : La COC ne peut accéder à votre demande concernant votre équipe -15 ans, celle-ci ayant été faites trop tardivement.

CHAMPIONNATS FEMININS

PLUS DE 16 ANS

1^{ère} DIVISION TERRITORIALE :

Poule A

Rencontre Paris SG HB 3 / CA l'Hay-les-Rose HB du 22-23/09/2018 :

La COC donne son accord pour le changement de salle, la rencontre aura lieu au gymnase Mimoun (ex Paul Valery) 15 rue de la Nouvelle-Calédonie 75012 PARIS

2^{ème} DIVISION TERRITORIALE :

Du fait de l'engagement de l'équipe du PUC HB 4, la COC a dû modifier une nouvelle fois cette poule. Le championnat sera constitué d'une seule poule de 14 en match Aller-Retour.

Les clubs recevant lors de la 1^{ère} journée (22-23 septembre) sont inchangés. La COC se charge de ressaisir les conclusions déjà saisies pour les 3 premières journées. Merci de saisir ou ressaisir les conclusions pour les autres journées.

Le Championnat est joint en annexe à ce compte rendu.

Rencontre Paris Sport Club 4 / ES Vitry 3 du 22-23/09/2018 :

La COC ne peut accepter le report de cette rencontre pour cause de joueuses non qualifiées. Le club de Vitry informe la COC de son forfait pour cette rencontre. Le classement sera actualisé.

Rencontre Paris SG HB 4 / US Fontenay HB du 22-23/09/2018 :

La COC donne son accord pour le changement de salle, la rencontre aura lieu au gymnase Mimoun (ex Paul Valery) 15 rue de la Nouvelle-Calédonie 75012 PARIS

MOINS DE 18 ANS

La COC remercie le club de Marolles pour le prêt de sa salle pour l'organisation de ce barrage.

Il aura lieu le samedi 22 septembre 2018 au gymnase Municipal – rue du Faubourg Saint Marceau à partir de 14h00

Le Comité 94 dispose d'un ayant droit supplémentaire pour les délayages Régionaux

Clubs concernés : US CRETEIL HB – CHENNEVIERES HB – US IVRY HB – HBC ARCUEIL

Les équipes terminant à la 1^{ère} et 2^{ème} place de ce barrage accèdent aux délayages Régionaux.

Durée des rencontres : 1 x 20 minutes, exclusion 1 minute et un temps mort par équipe.

En cas de disqualification lors d'une rencontre, la joueuse concernée pourra jouer la rencontre suivante.



COMMISSION « JEUNES »

MPL 3/2018

Valenton, le 19 septembre 2018

Présente : Michèle PETIT LETURGEZ, Christiane WEIMAN, Jean RIGOLLET et Pierre WEIMAN

A TOUS LES CLUBS

NOUVEAUX RAPPELS pour les tournois

Toutes les équipes doivent être présentes dès le début du tournoi. Les responsables d'équipes doivent à la fin de chaque tournoi se concerter pour mettre le niveau de leur équipe.

La FDME est obligatoire pour le déroulement des rencontres.

Merci aux clubs hôtes d'adresser par mail, **sans retard**, les niveaux demandés pour le délayage suivant, de 1 (le plus fort) jusqu'à 8 (le plus faible).

Tailles de ballons	Moins de 11ans : 0
	Moins de 13ans : 1

Durée des tournois : à 4 équipes : 2x7 minutes
à 3 équipes : 2x10 minutes

A NOTER : Tous les joueurs ou joueuses figurant sur les feuilles de rencontres doivent être licenciés ou en licences déposées.

Moins de 11ans

Devant le grand nombre propositions, nous avons dû écarter quelques salles. Nous remercions les clubs concernés et leur présentons nos excuses.

La répartition des équipes pour le 1^{er} délayage vient d'être finalisée, vous le trouverez en annexe. Ils seront dans Gest'hand très rapidement, vous n'avez pas à faire de conclusion.

Moins de 13

Les salles d'Alfortville, Fontenay, St Maur et Villiers ont été retenues pour les délayages « filles » des 6 et 7 Octobre.

Moins de 11 Filles

Seules 9 équipes ont été engagées. Le championnat commencera donc directement sans être précédé de délayage.

Tournois Mini Hand

18 Novembre	Alfortville
25 Novembre (matinée)	La Caudacienne
2 Décembre	Maisons Alfort
2 Décembre	Créteil
9 Décembre	St Maur
20 Janvier	Boissy
10 Février	Fontenay sous Bois
17 Février	Valenton
31 Mars	Ormesson
7 Avril	Chennevières
14 Avril	Bonneuil
19 Mai	Sucy

Nous nous permettons de vous rappeler que vous devez nous adresser un Compter rendu après vos tournois.

Pour la Commission
Michèle PETIT-LETURGEZ

La Présidente de la COC 94
Martine CORMERAIS



Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte **rendu n'ont pas pris part aux débats.**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges du Comité 94, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception et accompagné des droits de consignation prévus.